



Responsabilite de l'abonnement edf

Par **lajous**, le **19/02/2010** à **15:50**

Bonjour, J'ai loué un appartement à un locataire jusqu'au 30 nov 2009. En quittant ce dernier, j'ai averti EDF et donné son index de consommation à EDF. La locataire suivante n'a pas averti EDF de son entrée dans l'appartement. Elle a payé le dépôt de garantie et les 2 loyers suivants avec des chèques sans provisions, puis elle est partie fin janv 2010. C'est en relouant l'appartement début mars 2010 que l'on a découvert ces manquements. Quelle est la responsabilité du propriétaire vis-à-vis d'EDF sachant que les baux ont été faits tout à fait normalement et en bonne et due forme?

Je vous remercie de m'éclairer sur ce point? Cordialement